

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires**

Séance du lundi 24 février 2020

Délibération n° 200224_24

Approbation du bordereau des prix unitaires de la régie du Service Public Intercommunal de l'Eau Potable (SPIEP).

L'an deux mille vingt, le vingt quatre février à dix sept heures, sur convocation individuelle en date du 17 février 2020, dématérialisée et affranchie le 17 février 2020, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) se sont réunis en l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, en séance plénière ouverte et présidée par Monsieur Michel FONTAINE, Président.

Communes	Conseillers			Absents
	Présents	Absents représentés		
		Absents	Procuration donnée à	
Saint-Pierre	M. Michel FONTAINE Mme Béatrice SIGISMEAU M. Patrick VAYABOURY Mme Viviane MALET M. Bernard VON-PINE Mme Denise HOARAU M. Stéphano DIJOUX Mme Daniéla SOUNDRON Mme Sandrine AHO-NIENNE Mme Augusta QUINOT M. Gilbert RIVIERE ¹ M. Olivier NARIA Mme Marie-Claude PALIOD M. Didier MOREL Mme Patricia TAYLLAMIN M. Albert PERIANAYAGOM Mme Danielle LIONNET M. Younoussé OMARJEE Mme Simone ROUVRAIS Mme Rose-May AZAGAMEL M. Nazir VALY	Mme Marie-Paule BALAYA M. David LORION Mme Marie-Thérèse BONNE	Mme Danielle LIONNET Mme Viviane MALET Mme Denise HOARAU	M. Yassine MANGROLIA M. Jean-Max MOUTOUSSAMY M. Stephen BELLON M. Hermann RIFOSTA M. Jean-Gaël ANDA Mme Pascaline BOYER M. Jean-Charles DARD Mme Virginie GOBALOU
Saint-Louis	Mme Raïssa MAILLOT M. Patrick MALET ² Mme Brigitte PAYET M. Charles-Emile ROGER Mme Jocelyne MIRANVILLE Mme Gilberte FIDJI Mme Josette LACHENAYE M. Alex LEBON Mme Sara HAFEJI			M. Abdoul Rahmane GHANTY Mme Elodie TURPIN M. Alix GALBOIS Mme Rose-May VYNISALE M. Thierry VAITILINGOM M. Vincent LAMBERT M. Jean René HOARAU M. Pierrick ROBERT M. Jean PIOT Mme Sonia IMANATCHE M. Patrick RAMIN Mme Nadine MAREE
L'Etang-Salé	M. Jean-Claude LACOUTURE Mme Yolaine COSTES M. Luco HONORINE Mme Sonia LAPIERRE M. Janus SAVIGNY			Mme Brigitte CALTEAU
Petite-Ile	Mme Mimose SEVERIN	M. Ludovic MALET	Mme Rose-May AZAGAMEL	M. Serge HOAREAU M. Fabrice LEBON
Les Avirons	M. Jean-Hugues LESQUELIN Mme Line Rose BAILLIF M. René MONDON			M. Jean Daniel DENNEMONT
Cilaos	M. Paul TECHER M. Yannis YEBO			Mme Emilie BARET

¹ Arrivé à la délibération n° 20

² Arrivé à la délibération n° 04

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES (CIVIS)



SEANCE DU 24 FEVRIER 2020

Secrétaire de séance : M. Yannis YEBO

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 70				
	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers présents ou représentés n'ayant pas participé au vote (NPPV) ou s'étant abstenus	Nombre de votants
pour les délibérations n° 1 à 3	39	04	/	43
pour les délibérations n° 4 à 19	40	04	/	44
pour les délibérations n° 20 à 41	41	04	/	45

Le Président de la Communauté certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché à la porte du siège de la Communauté le 25 février 2020 et qu'il n'a été fait aucune observation.

A Saint-Pierre, le 28 FEV 2020

Le Président,



Michel FONTAINE

Visa Direction Générale
Jean-Louis MAILLOT



Délibération n° 200224_24

Approbation du bordereau des prix unitaires de la régie du Service Public Intercommunal de l'Eau Potable (SPIEP).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 5089/SGDRCTCV/1 du Préfet de La Réunion en date du 26 décembre 2002 portant transformation de la CIVIS en Communauté d'Agglomération ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération et les arrêtés préfectoraux les modifiant ;

Entendu le rapport du Président exposant que :

La loi NOTRe a entraîné le transfert de l'exercice des compétences eau & assainissement des communes vers la CIVIS depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le service public de l'eau potable devant être équilibré d'un point de vue budgétaire, il appartient au Conseil Communautaire de la CIVIS de fixer les redevances du Service Public d'Eau Potable, ce qui a été fait par la délibération n° 191219_15 du Conseil Communautaire de la CIVIS.

S'agissant de la régie du SPIEP, celle-ci étant amenée à réaliser un certain nombre de travaux pour le compte des usagers (branchements), il y a lieu d'approuver le bordereau des prix unitaires qui seront facturés aux usagers selon le tableau ci-dessous :

	Exercice 2020 (€ HT)
Forfait pour le branchement standard d'un particulier	489,25
Forfait pour les frais d'accès au service	47,38
Forfait pour les frais d'ouverture du branchement	36,05

Il convient de préciser que ces tarifs :

- sont reconduits à l'identique de ceux établis par la RECIL, sans augmentation,
- feront l'objet d'une application de TVA au taux en vigueur.

Vu l'avis favorable émis sur cette affaire par la commission « Aménagement du territoire – Mobilité – Transports », réunie le 12 février 2020 ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil délibère, et à l'unanimité,

1. approuve le bordereau des prix unitaires qui seront facturés aux usagers selon le tableau ci-dessous :

	Exercice 2020 (€ HT)
Forfait pour le branchement standard d'un particulier	489,25
Forfait pour les frais d'accès au service	47,38
Forfait pour les frais d'ouverture du branchement	36,05

2. dit que ces tarifs feront l'objet d'une application de TVA au taux en vigueur, dit que ces tarifs s'appliquent au 1^{er} janvier 2020,

3. dit que les recettes liées à l'exécution de cette délibération seront imputées au budget annexe eau potable en régie,
4. dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat,
5. charge le Président, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : 45 pour.

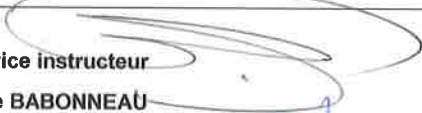

Fait à Saint-Pierre, le 28 FEV 2020

Pour extrait conforme

Le Président,



Michel FONTAINE

CIVIS Visa service instructeur Stéphane BABONNEAU	
Visa Direction Générale Jean-Louis MAILLOT	

Identifiant unique 974 249740077 *202224_24 DE*
Le présent document est certifié exécutoire,
étant transmis en Sous-Préfecture le *2 mars 2020*
et affiché au siège de la CIVIS le *2 mars 2020*
Le Président

Pour le Président par délégation
le Directeur Général des Services

Jean Louis MAILLOT